

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-quatre le 30 septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.04.05

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre

Présents	26
Pouvoirs	7

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD,.

POUVOIRS : Thomas BERGÈRE à Richard MALLIÉ, Pierre MARROC à Maëva GAUTELIER, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Florian PARIS à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Hortense MALLIÉ à Sophie SURACE, Julien BOULARD à Stéphan PIERRACCINI.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
CHARTRE DE
JUMELAGE AVEC LA
VILLE ITALIENNE DE
VALEGGIO SUL
MINCIO

Dès 2014, la municipalité de Bouc Bel Air a affirmé son souhait de développer des jumelages avec d'autres communes européennes.

Par délibération N°14.12.03 du 24 novembre 2014, le conseil municipal a acté la création d'un comité de jumelage et désigné par délibération N°20.07.05 du 21 septembre 2020, les membres au sein de cette structure. Le Comité de jumelage a pour but d'animer, en liaison avec la politique municipale, et dans le cadre des engagements pris par les communes jumelées consignés dans le serment de jumelage signé par les maires, le jumelage de ces villes, et de développer avec elles des relations privilégiées et des échanges d'ordre culturel, social, économique, touristique, sportif ou scolaire pour contribuer à un développement durable solidaire et au renforcement de la paix dans le monde.

Après plusieurs échanges entre la ville italienne Valeggio Sul Mincio et Bouc Bel Air par l'intermédiaire du comité du Jumelage, les maires ont exprimé le souhait de jumeler leurs communes par la signature d'une charte de Jumelage.

A la frontière de deux régions, la Vénétie et la Lombardie, au sud du lac de Garde, Valeggio Sul Mincio est située dans l'amphithéâtre naturel des collines morainiques surplombant la vallée du Pô, à proximité des Villes de Vérone et Mantoue.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la commission culture et patrimoine du 26
septembre 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE la signature d'une charte de jumelage entre les communes
de BOUC BEL AIR et VALEGGIO SUL MINCIO (Italie).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte de jumelage.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le

Richard MALLIÉ,
Maire.